LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

LE NUMERO 5 CENTIMES

DIXIEME ANNEE. — N° 66 — DIMANCHE 6 MARS 1904

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes . . . Trois mois : 1 fr. 50 Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.
Autres Départements . . . . . » 5 fr. 50 » 11 fr. » 22 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Sain-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les Agences de Publicité

La GUERRE RUSSO-JAPONAISE : La Situation

L'AFFAIRE DREYFUS EN CASSATION : DEUXIÈME AUDIENCE

NOS CONCOURS

Voir à la 4e Page

France et Russie

Nous avons eu la bonne fortune d'être mis récemment en rapports avec un diplomate français qui connaît mieux que quiconque, pour les avoir vus de près, les personnages — czar et ministres — qui président aux destinées de la Russie, et qui a exprimé devant nous, avec une lucidité remarquable, les idées les plus justes sur le pseudo-traité d'alliance de la France et de la Russie, sur les avantages qu'en a retirés cette dernière et sur les conséquences qui peuvent en résulter pour notre pays.

Nous avons pu obtenir de notre éminent concitoyen qu'il résumât en quelques articles pour notre journal toute sa pensée sur cette question, rendue palpitante d'intérêt par les événements qui se déroulent en Extrême-Orient.

Nous donnons ci-dessous le premier de ces articles, et nous appelons particulièrement sur son contenu l'attention de messieurs les Sénateurs et Députés qui y trouveront une excellente leçon de droit constitutionnel.

***

Depuis le début de la guerre Russo-Japonaise, l'opinion publique se demande avec anxiété quels sont les engagements qui lient la France à la Russie.

Aucune déclaration gouvernementale n'est venue apporter quelque éclaircissement au public ; bien au contraire, le Gouvernement a prié les membres de la Chambre, qui voulaient poser cette question à la tribune, de n'en rien faire, — il a fait appel à « leur patriotisme », pour ne pas soulever un débat qu'il juge inopportun.

C'est qu'en effet il n'existe pas, il ne peut pas exister, de traité d'alliance entre la France et la Russie. Il ne peut y avoir qu'un projet de traité, signé sous réserves de ratification des Chambres françaises. Tant que le traité ne leur a pas été soumis, il ne peut exister qu'à l'état de projet et les signataires français ne peuvent avoir apposé leur signature que *ad referendum*. Mandataires de la Nation, ils n'ont pu l'engager que dans la limite du mandat reçu. Or, jamais ils n'ont reçu mandat leur donnant qualité pour signer un traité définitif. Seules les Chambres pouvaient donner pareil mandat. Elles ne l'ont jamais fait.

La Nation est libre encore de se prononcer et elle peut, lorsque le traité lui sera soumis, l'amender et même le rejeter, sans forfaire à aucun de ses engagements, puisqu'elle n'en a pris aucun.

Les Chambres n'ont-elles pas amendé récemment un traité passé avec le Siam, par M. Delcassé ?

On ne saurait objecter que les signataires Russes seraient fondés à se plaindre. Le Gouvernement de Russie connaît la Constitution française. Il sait quelles sont les attributions et quels sont les pouvoirs d'un président de République et d'un ministre des affaires étrangères. Il ne peut, ayant connaissance de leur limite, prétendre qu'il a été induit en erreur et que, dans sa pensée, ces pouvoirs étaient supérieurs à ceux que confère la Constitution.

Le Gouvernement russe a donc signé *un projet de traité*. Il ne demandait que de lui seul de demander qu'il fut soumis aux Chambres pour être discuté, ratifié ou amendé. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il a cru avoir intérêt à ne pas le faire. Il ne saurait nous en faire grief.

En réalité, par une alliance française la Russie cherchait un banquier commode, lui fournissant l'argent à bon marché.

Le mot « Alliance » suffisait à enflammer l'enthousiasme et à faire souscrire aux fonds russes. Préciser « le mot » et le transformer en « réalité » c'était mettre en lumière les conséquences possibles de cette alliance, ses avantages, ses inconvénients, c'était soulever des discussions, c'est-à-dire, créer un double courant et diminuer l'unanimité des enthousiastes. A la veille d'emprunts, c'eut été peu habile, c'eut été diminuer le nombre des souscripteurs.

Si le traité n'a pas été soumis aux Chambres, ça été pour le plus grand profit et par la volonté du Gouvernement russe. Il ne saurait en faire grief à personne.

La France a donc les mains libres. Personne n'a pu l'engager. Personne n'a jamais eu qualité pour le faire — on n'a pu que jeter les bases d'un *projet d'alliance*. Cela seul a suffi à créer le courant de sympathie qui a permis à la Russie d'emprunter chez nous plus de 8 milliards à un taux qu'elle n'avait jamais rêvé.

Lorsque la Rente Russe était sur le marché de Berlin, avant tout rapprochement avec la France, le 5 % russe cotait à Berlin le même cours que le 3 % cotait à la Bourse de Paris avant la guerre actuelle.

Aujourd'hui, grâce à l'intervention de l'épargne française, les 17 milliards de Rente russes, par la transformation du taux d'intérêt, coûtent à la Russie la même annuité que lui coûtaient autrefois 13 milliards.

Notre amitié et le *projet d'alliance* constituent pour la Russie un profit de quatre milliards.

Il est douteux que la Russie soit tentée de s'en plaindre et de prétendre qu'elle a fait un marché de dupe.

La France peut, au contraire, admettre qu'elle a rempli, et au-delà, tous ses engagements d'amitié et, si on veut transformer cette amitié en un traité formel d'alliance, la France est bien placée pour pouvoir en discuter les termes et les conditions.

Elle a acquis ce droit par d'importants services pour lesquels la Russie reste son obligée.

Il faut que notre pays ait conscience de cette situation. Il a donné à la Russie plus qu'il n'a reçu. La Russie fera encore appel à son concours. Il n'y aura peut-être pas lieu de le lui refuser, mais ce serait une faute lourde et une abdication sans excuses que de ne pas en poser nettement les conditions.

Seul l'intérêt peut lier deux Etats comme la France et la Russie. Le Tsar, en se rapprochant de nous, n'a pas obéi à un sentiment de tendresse subit pour les fils de la Révolution, pour le peuple qui a jeté aux quatre vents de l'Europe la semence des principes de liberté, de justice et d'égalité, dont l'éclosion a supprimé toutes les monarchies absolues autres que la sienne.

Le Tsar s'est rapproché de nous, malgré ses autipathies obligatoires, parce qu'il a jugé qu'il devait faire taire ses antipathies devant ses intérêts.

C'est encore une vérité dont nous devons être pénétrés et c'est également notre intérêt seul qui doit nous guider dans la discussion des clauses d'un traité éventuel d'alliance.

Nous ne saurions, par un traité trop imprécis, mettre entre les mains d'un souverain *étranger* les destinées de notre patrie, c'est-à-dire, le droit de guerre, alors que nous ne voulons plus le confier à un *Français*, même élu par la Nation.

Le Tsar actuel est un homme qui paraît riche de bonnes intentions ; mais enclin au mysticisme, comme l'a témoigné son aventure avec le magnétiseur Philippe, il ne saurait nous donner plus de garanties que nos présidents. A ceux-ci, nous avons refusé le droit de guerre. Nous ne pouvons le voir, par traité, entre les mains de Nicolas II.

En attirant l'attention publique sur le danger de l'Alliance russe, Jaurès a soulevé une question qui touche à la vie même de notre Nation. Il faut que les termes de cette alliance soient pesés, discutés et précisés. Pour le faire, il nous faut bien connaître les ambitions, les visées, les vues et les ressources de notre partenaire.

La presse doit éclairer le public sur tous ces points, étudier notamment les prémisses de la guerre Russo-Japonaise et ses conséquences probables.

Nous le ferons dans de prochains articles.

Un diplomate français

L'Election de Zévaès

Interview d'un ami du candidat socialiste. — Les deux politiques. — Eloquence des chiffres. — Exemple à suivre.

Ce journal a déjà dégagé la moralité de l'élection de Zévaès dans l'Isère. Alors que le candidat guesdiste obtenait, en 1902, plus de 4.000 suffrages, le citoyen Mistral atteint péniblement aujourd'hui 868 voix.

Quelle plus belle démonstration de la stérilité de la politique exclusivisme pratiquée par les soi-disant « purs ».

Nous avons pu rencontrer, hier, dans les couloirs de la Chambre, un de ceux qui ont accompagné Zévaès pendant sa campagne électorale.

Radieux comme vous le pensez, l'ami du futur député de Grenoble, a tenu, parmi les divers incidents de la lutte électorale, à nous montrer les résultats de l'appui prêté au candidat des « purs » par le Parti Socialiste de France.

Nous lui laissons la parole, ou plutôt c'est aux chiffres beaucoup plus éloquents par eux-mêmes que toutes les affirmations que nous laissons le soin de mettre en lumière l'effort de MM. Urbain Gohier et Constans.

« A Allevard, commune où le citoyen Constans, député de Montluçon, et M. Urbain Gohier sont allés faire une conférence, en faveur du citoyen Mistral, les voix se sont décomposées ainsi :

Mistral, 9 voix. — Zévaès, 482 voix.

A St-Pierre-d'Allevard, où les mêmes orateurs se sont rendus, Mistral obtient 3 voix et Zévaès, 203.

A Domène, où c'était le citoyen Vaillant qui opérait :

Mistral récolte 21 voix ; Zévaès, 222.

A Villard-Bonnot, visité par les citoyens Dejeante et Thivrier, Mistral obtient 40 voix Zévaès, 168.

A Goncelin, commune cléricale, où le citoyen Constans défendit la politique intransigeante, Mistral a 43 voix et Zévaès, 97.

A Pontcharra, qui eut le citoyen Constans et M. Urbain Gohier comme conférenciers, Mistral recueille 34 voix ; Zévaès, 248.

A Gières, où Dejeante parla, Mistral arrive avec 22 voix ; Zévaès, 142.

A Barraux, le citoyen Mistral est accompagné des citoyens Bouveri et Dejeante.

Il obtient 7 voix et Zévaès 118.

A Vaulenaveys-le-Haut, c'est Thivrier qui soutient Mistral. Celui-ci vient avec 9 voix et Zévaès 184.

A Vaulenaveys-le-Bas, toujours avec Thivrier, Mistral a 3 voix et Zévaès 82.

Je ne vous cite, me dit mon interlocuteur, que les communes où les députés socialistes révolutionnaires sont venus apporter le concours de leur parole. Partout, la proportion reste la même.

Notez ceci qui est non moins frappant :

Dans le canton Est de Grenoble, où le citoyen Mistral est conseiller général, il arrive avec 62 voix, alors que Zévaès en obtient 616.

On constate que dans une commune Mistral n'a aucune voix et trois communes lui donnent seulement deux voix.

Dans le canton Sud de Grenoble, représenté au Conseil d'arrondissement par le citoyen Dognin, du P. O. F., Mistral à 74 voix ; Zévaès, 641.

Deux communes n'ont donné aucun suffrage à Mistral ; une commune lui a accordé une voix et une autre trois voix.

Il faut mentionner également que le citoyen Mistral était soutenu par deux journaux quotidiens et que M. Urbain Gohier a préparé cette campagne depuis plus de six mois.

Qu'on ne nous dise pas que ce ne sont pas des voix républicaines socialistes. Dans cette élection, toutes les opinions étaient représentées : les réactionnaires, les cléricaux, les radicaux, les radicaux-socialistes, les socialistes parlementaires et les révolutionnaires. Les 5.805 suffrages obtenues par Zévaès représentent donc bien la politique suivie par Millerand, Jaurès et Delesalle depuis quatre ans. C'est leur triomphe.

— Voulez-vous me permettre, moi qui connais un peu le Nord, de vous dire que c'est un exemple à donner à nos amis de cette région, surtout au moment où la période des élections municipales va s'ouvrir.

Cela les fera réfléchir et ouvrira bien des yeux encore fermés à la réalité.

Le P. O. F. perdait l'Isère comme il était en train de perdre le Nord.

— Nous nous sommes ressaisis et c'est pas une brillante victoire dans quinze jours que nous répondrons aux reproches des « purs ».

— Jules Guesde disait que l'Isère et le Nord étaient les deux forteresses du P. O. F.

— En voilà une de démantelée ; l'autre peut que se rendre prochainement.

— Et ce sera mon dernier mot.

Nous avons rapporté fidèlement notre conversation. Nos camarades jugeront eux-mêmes. Ce qui précède se passe de commentaires.

René PONTUEL.

LES "CROIX"

Un prêtre catholique, comme il faudrait qu'ils fussent tous, a adressé au *Rappel* la curieuse lettre suivante :

— « Le crucifix à l'école ! Fort bien : je suis un chaud partisan de sa rentrée. Mais pour l'obtenir des pouvoirs publics, écoutez-moi bien, commençons par montrer les bienfaits qu'il répand partout où il est suspendu ou présenté. Prenons un exemple :

» Nous avons un journal dont tous les numéros paraissent illustrés d'un crucifix, c'est « la Croix ». Ce doit être, n'est-il pas vrai, le journal par excellence, celui où l'esprit catholique doit souffler en une tempête d'amour et de bonté ?

» Car, qu'est-ce qu'un crucifix, sinon le blême de l'amour, de la bonté, du sacrifice. Qu'est-ce encore, sinon le drapeau de toutes les vertus vaillantes, de tous les héroïsmes, tous les dévouements ?... Qu'est-ce encore, sinon l'étendard triomphant qui veut abriter ses plis toutes les misères, toutes les infortunes, tous les deuils, tous les désespoirs ? Qu'est-ce enfin, sinon le point de ralliement, tous les hommes sur le terrain de la vraie charité et de l'altruisme poussé jusqu'à la mort ?

» Or, ouvrez ce journal « La Croix », et je vous défie de trouver, dans l'évangile, une seule parole qui puisse légitimer l'esprit qui anime sa rédaction. C'est de la haine qui coule à pleins bords, c'est l'injure à l'état perpétuel, et je n'ai jamais trouvé dans ce journal l'ombre du Christ, qui, sur sa croix, de ses deux bras étendus, fait le geste d'enlacer le monde entier dans une seule étreinte.

» Croyez-vous donc, catholiques, que cela doit donner une haute idée du crucifix, que vous regrettez de ne plus voir à l'école, que de le mêler ainsi à toutes vos luttes politiques, que d'en faire l'emblème, le drapeau de vos haines, de vos polémiques, et des haines que vous nourrissez dans vos cœurs, à l'ombre duquel Christ qui a aimé les hommes, tous les hommes, qui n'a pas eu une plainte contre ses ennemis ou ses bourreaux ?...

» Je me résume et je conclus. La juice n'est point une récompense que l'on octroie discrètement à un petit nombre d'amis, ce est une dette que nous devons payer à tous, les sectaires, quels qu'ils soient, sont toujours blâmables, car tous les sectarismes se valent.

» La tolérance et la bonté : voilà les désarmes dont le catholicisme devra se servir en France, s'il veut reconquérir sa place au soleil de la liberté.

» J'avoue que pour cela il faudra tout un renouvellement de l'esprit catholique. »

» L'Abbé SINCERE.

Cà et Là

PILIER DE TRIBUNAUX

Il n'est si bonne société qui n'se quitte. Les magistrats ont dû, enfin se séparer de Boulaine. L'ex-banquier est arrivé au terme de son procès. Avec de la patience on arrive à tout. Il y avait là, cependant, un fameux arriéré à vider. Boulaine avait environ une douzaine de procès sur la planche. Pour un simple particulier, c'eût été beaucoup ; mais pour un homme de cette envergure, c'était simplement gentil.

Il était, en tout cas, suffisant pour que deux ou trois fois par mois Boulaine se présentât devant quelque chambre correctionnelle. Il y venait l'esprit très dégagé et dénué de toute espèce d'appréhension. Il avait pris, en effet, dès sa première comparution en justice, l'excellente précaution de se faire condamner au maximum.. Il était donc, en quelque sorte, vacciné, et ses voyages au Palais de Justice n'étaient plus pour lui que des voyages d'agrément.

Il était dans la situation de l'homme qui vient d'être condamné à mort et qui reçoit un soulier à la tête du président : « Ne aggravez pas votre cas ! » lui dit ce dernier. Mais l'autre a bien le droit d'en rire. Boulaine, cependant, n'a pas abusé de ses avantages. Il avait même fini par inspirer une certaine sympathie aux magistrats. On a beau faire, une fréquentation aussi assidue finit toujours par créer une intimité. Le dernier procès vient d'avoir lieu. Et je ne suis pas bien sûr qu'en quittant il n'y ait pas eu, de part et d'autre, un peu de mélancolie...

CHRONIQUE

Le procès du roi

Voici est, à Bruxelles, le premier événement judiciaire de cet hiver ! Hiver morose au Palais de Justice, morose, terne, aveuli, comme ailleurs, en Belgique, un peu partout.

Par nous semblons cheminer sur un de ces fleuves tranquilles qu'on rencontre sur la ligne des évolutions historiques, ligne brisée, tantôt montant en ascensions pénibles, tantôt descendant en pentes raides, puis s'étalant horizontale, comme pour donner le temps de reprendre haleine après trop d'efforts, ou trop de défaites.

Le Procès du Roi ! Il en a un, en effet, et bien ! du mouvementé, très coutu, très documenté, très « potinogène ». Il en a un, comme le premier venu des bourgeois ou des pauvres gens ; comme il aurait un coryza ou une hernie. C'est l'occasion de réveiller le solennel et classique Malherbe, en son temps garde champêtre aux régions littéraires :

Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend pas les rois !

Aux jours archilointains de ma petite enfance, un original, nommé Mévius, avait persuadé au gouvernement belge de le subsidier pour tenter à Uccle l'élève des vers-à-soie ; dans les plantations de mûriers qu'il avait copieusement établies, mon Père me menait jouer ; cet original avait inscrit la noble stance malherbienne sur la porte d'un réduit secret qu'ornait aussi une lucarne en forme de cœur.

Donc le Roi plaide, ou plutôt « est plaidé », comme on est bêché, car on ne le ménage guère. D'autant moins que, parmi ses adversaires, il y a une de ses filles et les créanciers d'une autre, et qu'on sait combien les querelles deviennent gentilles quand elles ont lieu entre proches parents, spécialement lorsqu'il s'agit d'héritages. Un vieux sage, Polydore Tournebourne, m'a dit souvent : « Citoyen Jurisconsulte, on ne connaît un homme que lorsqu'on l'a vu aux questions de femmes et aux questions d'argent ! »

Jurisconsulte, en effet, je suis, dans la mesure où on peut l'être. Mais je me garderai de parler ici comme tel et de dire mon avis (il ne vaudrait pas mieux que dix autres que j'entendis formuler avec une majestueuse assurance dans les coulisses, je veux dire, les couloirs du tribunal). La cause est « pendante », et je sais que mon devoir est de laisser la Justice se tirer d'affaire comme elle pourra, cette bonne grosse dame qu'on représente un bandeau sur les yeux, un grand sabre menaçant d'une main, une balance mal équilibrée de l'autre, et les deux pieds sur les tables de la « Loâ ! »

Mais comme particulier quelconque, il m'est permis, en dehors de toute angoisse de Science, d'évacuer mes idées quelconques sur les aspects extra-juridiques de ce litige sensationnel, où un roi, deux princesses, des couturiers, des orfèvres, et quelques honnêtes prêteurs, se bousculent et se gourment en une fraternité qui fait penser à la danse macabre du cimetière de Bâle.

Et, d'abord, qui donc a pu donner à un déjà si notoire Souverain le conseil de se laisser empêtrer dans ce chamaillis, plutôt que de payer les mémoires, plus ou moins normaux, qu'importe ! de ces fournisseurs disposés à tout ce tapage efficace ? Il faut, semble-t-il, être désastreusement privé de bon goût pour se décider à affronter ces disputes de voyageur à cocher de fiacre, ou de soupeur à gargotier qui a salé la note du cabinet particulier.

Mais voilà ! La nature, toujours sournoise, oblique et lente en ses desseins comme en ses moyens, et qui semble arrivée au carrefour historique où il est opportun pour elle, qu'en Europe, les monarques se discréditent en attendant qu'ils disparaissent, suscite ces petites malices qui sont comme les secousses données à l'arbre pour ébranler les fruits. Et comme il est spirituel de les faire donner, ces secousses, par le propriétaire lui-même !

Drôlatique spectacle ! qui s'accompagne, il est vrai, d'un autre, réconfortant celui-ci : L'impression de franche égalité qui se dégage de cette lutte judiciaire, où, devant les trois hommes très simples en leur obscurité laborieuse, qui constituent la chambre du Tribunal saisi de la cause, ces grands et ces petits de la terre sont contraints de « comparoir », de se soumettre à des procédures très prosaïques, dépouillées d'urbanité. Et de subir, sans distinction et sans privilège, les ennuis et les désagréments de débats où, quand on se dit des vérités, ce n'est déjà pas agréable, mais où on se campe, en pleine figure, bien autre chose que des vérités.

Si c'est pour faire profiter son peuple bien-aimé de cette grande leçon de choses, que S. M. Léopold II de Saxe-Cobourg Gotha s'est laissé « traîner en justice », il a peut-être bien mérité de la Patrie ! Et vraiment, c'est crâne !

Napoléon Ier était d'avis que ce sont surtout les dynastes des deux sexes qui doivent laver leur linge sale en famille. Ce conseil du grand homme, qui se connaissait en misères suscitées par la crucifiante parenté, est de moins en moins suivi dans les maisons souveraines, pour le plus grand bien et l'accélération des Républiques approchantes. Les cours et les tribunaux commencent par juger des questions de contrats et de testaments, de factures pour robes, bijoux et colifichets. Mais l'habitude prise, ils en arrivent à juger, avec autant d'aisance et aussi peu de frayeur pour les Majestés, les questions politiques et à régler aux gouvernants le compte de leurs abus de pouvoirs et les factures de leurs méfaits.

La pauvre Marie-Antoinette a débuté dans cette voie par le collier de la reine et a fini par la décollation sanguinaire sur la place de la Révolution. Il y a des portes qu'il est horriblement dangereux non seulement d'ouvrir, mais d'entrebâiller.

Ah ! bah ! Le monde suit son cours et son décours. Il se peut, qu'ainsi que le disent obstinément les Orientaux : Chacun a sa destinée pendue à son cou !

Edmond PICARD.

Justice militaire

Tant que nous n'aurons pas enfin obtenu la suppression des conseils de guerre, nous ne nous lasserons pas de signaler les exploits de la justice militaire.

Cette fois, c'est le conseil de guerre d'Amiens qui vient de condamner un irresponsable.

Les faits sont ainsi exposés par notre confrère l'*Avant-Garde de la Somme* :

Deux fantassins du 67e régiment, Bédu et Guéguin, étaient inculpés de tapage nocturne à la caserne de Sourdons, de refus d'obéissance et d'injures envers leurs supérieurs. Abominablement ivres, ils avaient résisté à leurs camarades chargés de les mettre au bloc et brisé les carreaux de la salle de police. Pour ces faits, ils allaient être l'objet de poursuites judiciaires.

L'enquête suivait son cours, lorsque le capitaine-rapporteur crut s'apercevoir que l'un des inculpés, Bédu, était plutôt un malade qu'un coupable. Très consciencieusement, il le soumit à un examen médical.

Le médecin commis à cette expertise conclut qu'on était en présence d'un alcoolique, irresponsable de ses actes, à qui sa mère, enfermée depuis sept ans dans une maison d'aliénés, avait transmis un état mental débile.

En présence de ces constatations, le capitaine-rapporteur conclut à un non-lieu. Mais le général Lanes, commandant le 2e corps d'armée, veillait. Il ne voulut pas tenir compte du non-lieu. Et Bédu a comparu avec Guéguin devant le conseil de guerre, qui les a condamnés tous deux à six mois de prison.

La justice militaire en arrive maintenant à condamner des fous !

C'est tout simplement odieux.

ÉCHOS ET NOUVELLES

LE TEMPS EN MARS

Voici pour consoler un peu ceux qui se plaignent du froid et le trouvent anormal.

Très souvent, le mois de mars qui est — ne l'oublions pas — un mois d'hiver, est fort mauvais.

Le 16 mars 1887, le thermomètre est descendu au-dessous de 7°. En 1884, 1885 et 1886, il a fait 6° après le 25 mars. En 1870, on a observé, le 3 mars, moins 11°, ce qui est la température la plus basse notée jusqu'à ce jour pour le mois de mars. Il convient encore de signaler les années 1877, 81, 83, 88 (— 8°3 le 2 mars), 89, 92 (— 7°3 le 6 mars) et 1895 (— 8°6 le 6 mars).

Au bureau central météorologique, on est d'avis que le froid va reprendre, plus vif dans quelques jours.

—o—

GAITE PARLEMENTAIRE

La dernière séance de la Chambre des communes a été marquée par un incident assez comique.

Le protocole parlementaire anglais veut que lorsqu'un membre adresse une remarque après le vote d'une motion, il doit rester assis et se couvrir. M. Herbert Gladstone, un des chefs de l'opposition, désireux de protester contre la dernière motion, chercha en vain près de lui son chapeau ; il l'avait laissé au vestiaire. Alors, sir Joseph Lees, son voisin, lui passa le sien, que M. Gladstone enfonça délibérément sur sa tête. Mais sir J. Lees jouit d'une envergure crânienne considérable et M. Herbert Gladstone dut interpeller, au milieu des rires de l'assistance, avec un chapeau haut de forme qui lui couvrait les yeux et la moitié du nez.

On voit que les parlementaires anglais ne sont pas ennemis d'une douce gaîté.

—o—

LES CASTES AU JAPON

Bien que la Constitution de 1869 ait aboli la féodalité au Japon et l'institution des castes, la caste des guerriers, les Samouraï, comme on les appelle règne encore aujourd'hui, sinon de droit, mais de fait.

Ce sont des descendants des paysans qui, autrefois, étaient entrés comme hommes d'armes au service des Daïmios, la noblesse féodale.

Aujourd'hui, on en compte encore 260.000. Ito, les Yamagata, les Yamada et les Aoki, qui se trouvent à la tête du gouvernement et de l'armée sont tous descendants de la caste des guerriers.

Les Japonais n'ont pas copié l'Europe jusqu'à l'abolition complète de la féodalité.

—o—

LA LAICISATION A MADAGASCAR

En vertu des décisions prises récemment en France les écoles dirigées à Madagascar par les congrégations religieuses catholiques, ont été fermées. Environ 3.000 élèves de ces écoles sont admis dans des établissements d'enseignement rondes par missions appartenant à une confession différente.

Nouvelles à la Main

Dans les couloirs de la Chambre. Deux députés aperçoivent un de leurs collègues en train de monologuer en marchant.

— Que diable fait-il là ? demande l'un.

— Je crois qu'il repasse le discours qu'il doit prononcer.

— Il le *repasse !* Pour mieux nous *raser*, alors !

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

LA GUERRE
Russo-Japonaise

Paris, 4 mars. — La protestation que le Japon vient de faire publier contre les accusations du gouvernement russe ne nous paraît pas extraordinairement intéressante. Le Japon cherche à établir que la responsabilité entière de la guerre actuelle doit retomber sur la Russie et qu'il a été acculé à la guerre. Il y a plus d'un mois que l'on discute sur ce point et il ne semble pas qu'on ait pu jusqu'ici se mettre d'accord. Une seule chose est établie pour nous : c'est que le Japon n'a pas violé le droit international en recourant aux hostilités avant toute déclaration de guerre. Quant au reste, ce n'est que longtemps après le conflit, quand toute cette querelle sera apaisée, que l'on connaîtra le dessous des cartes, que l'on sera fixé sur la conduite des deux adversaires. Cela indique suffisamment qu'il ne faut accepter les explications japonaises que sous réserve et que l'on risquerait fort de faire fausse route en admettant, pour justes et incontestables, tous les faits mis en avant dans la note japonaise.

A en croire cette note, la Russie faisait, depuis avril 1903, d'immenses préparatifs de guerre. Depuis cette époque, elle a augmenté sa force navale en Extrême-Orient de 19 unités d'un tonnage de 82,415 tonnes. Parallèlement, elle a augmenté dans des proportions formidables depuis 1903 son armée de terre en Extrême-Orient, concentrant en Mandchourie 40,000 hommes et projetant d'y envoyer encore 200,000 hommes. Port-Arthur et Vladivostok ont été fortifiés avec une hâte fébrile, et bien que l'on ne pouvait pas douter que l'intention de la Russie fut de commencer en Extrême-Orient une action violente.

Voilà le gros argument japonais. Il justifie les notes diplomatiques envoyées à Pétersbourg, mais il ne justifie pas, en somme, la brusque rupture au moment même où la réponse de la Russie devait être remise à Tokio.

Il était évident que le gouvernement russe cherchait à gagner du temps, soit pour lasser le Japon, soit pour compléter ses préparatifs de guerre, mais il semble que le Japon eût pu mettre la Russie en demeure de lui répondre catégoriquement, en provoquant une démarche générale des puissances, et que la guerre ne s'imposait pas impérieusement à lui comme suprême moyen de faire respecter ses droits.

Le Japon ne pourra se justifier de cette faute qu'en prouvant, pièces à l'appui, que la dernière note russe a été retardée systématiquement et qu'elle ne faisait pas droit aux réclamations du gouvernement de Tokio.

Au surplus, la discussion sur les faits qui précédèrent immédiatement les hostilités est bien vaine, maintenant que le canon tonne en Extrême-Orient et ne peut que surexciter encore les belligérants. Si vraiment on avait voulu le maintien de la paix et si l'on s'était uniquement préoccupé des intérêts généraux, la guerre eût certainement été évitée, mais à côté des éléments pacifiques, à Pétersbourg et à Tokio, il y avait des éléments chauvins qui ont poussé au conflit, qui ont déterminé la rupture brutale. Le reproche que l'on peut faire aux deux gouvernements, c'est de n'avoirs pas su résister à cette poussée mauvaise, et toutes les explications officielles ou officieuses n'atténueront pas l'impression pénible qui en subsiste.

LA SITUATION DES BELLIGÉRANTS

Les dépêches officielles reçues à Pétersbourg présentent l'avantage d'éclaircir complètement la situation des belligérants. Avec les fausses nouvelles lancées durant les trois jours derniers, on se trouvait dans l'incertitude complète. Maintenant tout est changé. On sait que la flotte russe a abandonné le blocus de Port-Arthur.

Il se peut que les vaisseaux de l'amiral Togo ou de l'amiral Kamimura reparaissent devant cette place, mais leur départ signifie sans doute que, pour le moment, l'état-major général japonais ne persiste pas dans le plan qu'on lui prêtait d'assiéger Port-Arthur.

La lumière est également faite sur ce qui se passe dans le nord de la Corée. On apprend, par les dépêches du général Pflueg, que le corps de 8,000 Japonais dont on avait, il y a déjà plusieurs jours, annoncé le débarquement à Gensan, s'avance sur Ping-Yang. Cette dernière ville est destinée à devenir le point de concentration de l'armée japonaise avant la marche sur le Yalou. Il est probable qu'elle deviendra également un centre de ravitaillement, parce que les bateaux pourront y remonter lorsque le fleuve Ta-Tong sera libre de glaces.

Aussi, en prévision du rôle important que Ping-Yang est appelé à jouer, les Japonais s'occupent de réparer les anciens ouvrages de fortifications, et d'en créer de nouveaux.

Il n'est pas douteux que les Japonais réussiront assez facilement à en faire une base solide.

D'autre part, le débarquement d'un corps de 2,400 Japonais dans la baie de Plaksin, près de Tang-Chin, est officiellement confirmé.

Ce corps de troupes n'est point destiné à opérer dans la direction de Koun-Tchoun et de Vladivostok, mais il s'est mis en marche vers la haute vallée du Yalou. Le premier objectif de cette colonne est, dit-on, Mao-eur-Chan, à plus de 300 kilomètres du point de débarquement. La ville de Mao-eur-Chan est